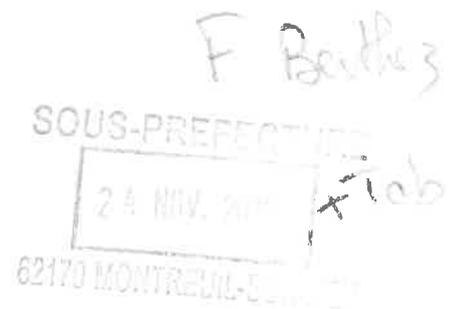


Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de Montreuil-Sur-Mer

Commune de TORCY



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance : Ordinaire

Objet : Avis du Conseil Municipal sur l'enquête publique relative au parc éolien de la SEPE LES DIX HUIT.

L'an deux mil vingt, le seize du mois de Novembre à 19h00, Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. CORNU Patrick, Maire, en suite de convocations en date du 09.11.2020, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Les Conseillers Municipaux en exercice

Secrétaire : Francis BRACQUART

La séance ouverte,

Monsieur Le Président expose à l'Assemblée que dans le cadre de l'enquête publique concernant la construction et l'exploitation d'un parc éolien par la Société d'Exploitation du Parc Eolien (SEPE) LES DIX HUIT, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur ce projet de parc éolien.

L'enquête publique relative à l'objet de la présente délibération a lieu du 12 novembre au 11 décembre 2020.

Il y a lieu que le Conseil Municipal émette un avis sur le projet éolien dès l'ouverture de l'enquête publique et dans le délai maximal de quinze jours après la date de clôture de l'enquête publique, conformément à l'article 9 de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique du Préfet du Pas-de-Calais du 12 octobre 2020.

Monsieur Le Maire détaille les caractéristiques du projet de parc éolien de la SEPE LES DIX HUIT, qui comprend deux éoliennes et un poste de livraison (hauteur maximale de 150 mètres, puissance totale installée de 6 MW) et qui doit être implanté sur le territoire de la commune de Coupelle-Neuve (Pas-de-Calais).

Après délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'implantation du parc éolien de la SEPE LES DIX HUIT sur le territoire de la commune de Coupelle-Neuve.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé le registre les membres présents.

Pour copie conforme au registre,

Le Maire,
Patrick CORNU



REÇU LE

24 NOV. 2020

SOUS-PREFECTURE
de MONTREUIL-sur-MER